



Les valeurs de la fondation Saint-Louis

Restitution des échanges avec les salariés





Sculpteur sur pierre



Collégiens découvrant le chantier de la chapelle Saint-Hubert

TRANSMISSION

- **Projection** dans la durée de l'action de la fondation, reconnue d'utilité publique.
- **Conservation** des sites classés, du bâti, des collections d'objets d'art, des archives (mission statutaire de la fondation Saint-Louis) et du patrimoine végétal (valorisation des parcs historiques et des plantes emblématiques).
- Participation à la **recherche historique** : accueil ou participation à des colloques ; recherches documentaires et archivistiques ; organisation de conférences d'auteurs ; financement et co-financement d'éditions à caractère historique ou scientifique ; bourses d'études ; accessibilité des scientifiques aux sites et aux archives.
- **Médiation fiable et accessible à une diversité de publics** : diversification des modes de médiation (visites commentées ; développement de supports digitaux de visite (Histopad ; bornes interactives ; visites audioguidées) ; production de podcasts et de vidéos en complément de visite.
- **Valorisation de la culture d'entreprise** auprès des visiteurs dans le cadre de la médiation ou des actions dans les médias :
 - Valorisation de la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ;
 - Valorisation des labels (Destination d'excellence ; Refuge ornithologique LPO; jardins remarquables ; Tourisme & Handicaps).
- Cultiver la **singularité des sites patrimoniaux et de l'offre culturelle** s'y rattachant :
 - Valorisation promotionnelle des sites ;
 - Innovation des pratiques et de l'offre pour s'adapter à l'évolution des besoins des visiteurs et clients et aux nouveaux enjeux (environnementaux et sociétaux).



Visite guidée du château royal d'Amboise



Surveillant de salles et illustrateur



Chargé de communication en costume de la Renaissance pour illustrer une exposition

EXPRESSION DES TALENTS & ENGAGEMENT DES SALARIÉS

- Cultiver l'**esprit d'ouverture** culturelle :
 - Rappel des influences culturelles successives dans l'histoire des sites patrimoniaux ;
 - Souligner l'intérêt culturel et économique de l'accueil des visiteurs et clients d'origine étrangère dans les propriétés de la Fondation ;
 - Information des salariés sur l'actualité des autres monuments ou exposition en lien avec les monuments et archives gérés par la Fondation.
- Créer les conditions d'un **climat professionnel épanouissant** :
 - Bienveillance ;
 - Dialogue de la gouvernance (élus et direction) avec le personnel : garantir le droit d'expression et le droit d'alerte ; disponibilité ; écoute ; confiance ; attention aux conditions de travail ; motivation du personnel ; acceptation du droit à l'erreur ; mobiliser et valoriser les talents dans le cadre d'une évolution de carrière ; former à l'évolution de missions ; respect de la vie privée (droit à l'image ; droit à la déconnexion ; absence d'immiscion dans la vie privée des salariés) ;



Moment convivial pour l'équipe de château pour Noël

- **Prévention** des discriminations et du harcèlement :
 - Alerte de toute sollicitation commerciale insistante (démarchages téléphoniques de fournisseurs) ;
 - Disposition du règlement intérieur contre tout comportement de dénigrement et de discrimination en raison du sexe, de l'orientation sexuelle, de la croyance et de l'origine ethnique.
- Favoriser la **liberté d'expression** dans le cadre de la loi.
- **Encourager les contributions** individuelles aux **processus** collectifs d'**amélioration et d'innovation**.
- **Associer tous les niveaux opérationnels** (direction-encadrement-employés) de l'entreprise aux **processus d'organisation du travail** et d'évolution de l'offre culturelle :
 - Intégration des salariés dans le processus collectif de délivrance de prestations : identification et valorisation des talents individuels ; consultation sur les conditions et le processus de travail (élaboration concertée des procédures collectives du services et inter-services) ; participation à des groupes de projets transversaux ; suivi d'observance des procédures et de réalisation des objectifs ;
 - Valorisation de l'**engagement individuel** (primes) et collectif (intéressement) dans la réalisation des objectifs ;
 - Valorisation de la **démarche RSE** et des valeurs de la fondation dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux collaborateurs ; Accompagnement individuel de carrière : entretiens ; formation ; promotion interne ;
 - **Refus des agressions** verbales et physiques, des intimidations et de propos dénigrants ou insultants et mise en place des mesures de soutien d'urgence des collègues et de la direction (capacité d'alerte).
- Observer les principes de neutralité : **neutralité idéologique & politique** (pas de prosélytisme) : la fondation se tient éloignée des débats politiques locaux et nationaux sauf ceux qui concernent ses missions de préservation et de valorisation touristique du patrimoine.



Coupe de la lavande par deux jardiniers

Elle n'accueille pas de réunion politique (même à caractère privé) et n'autorise aucun usage de l'image de ses sites à des fins de propagande notamment électorale ni de supports d'expression politique ; Elle n'autorise aucune manifestation patriotique à l'exception de réceptions diplomatiques et de festivités nationales.

La position de **neutralité religieuse** proscrit tout rassemblement n'ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction pour prévenir toute interférence avec les activités profanes de visite. Les célébrations ou prières préalablement autorisées à titre dérogatoire concernent les lieux de cultes (chapelles ou cimetières).



COOPÉRATION DANS LE CADRE DE PARTENARIATS ÉQUILIBRÉS

Recherche de **partenariats externes équilibrés** (promotion collective ; mécénat, artisans et entreprises de proximité au savoir-faire d'excellence).

■ Une relation bienveillante et équilibrée avec les visiteurs & clients :

- **Se rendre disponible** à l'égard des visiteurs (au cours des échanges à distance ou en vis-à-vis) : écoute active, bienveillance ;
- **Partager la passion pour le patrimoine** bâti et végétal et l'histoire des monuments ;
- Assurer la **sobriété de comportements et des tenues** vestimentaires pour **ne pas heurter la diversité des normes culturelles des visiteurs** notamment étrangers ;
- **Recueillir des observations** (en particulier de la part d'abonnés) ou des réclamations de visiteurs pour transmission en réunion ou à la direction ;
- **Répondre à une diversité de besoins** (selon l'âge ; selon la taille du groupe)
- **Respecter les engagements commerciaux** impliquant l'homogénéité des procédures et des contenus de visite ;
- Diversifier les clients professionnels pour ne pas se **prémunir de rapports de force de la part du donneur d'ordre** ;
- Faire respecter les normes de sécurité et de comportement ;
- **Faire respecter l'intégrité des sites patrimoniaux** par les visiteurs, clients et partenaires : déployer des mesures de protection des décors muraux et des objets de collections (mises à distance ; chasse aux chewing-gums) et de l'environnement (Cf.§ responsabilité environnementale).

■ Favoriser les partenariats avec les acteurs régionaux

- Promouvoir les acteurs touristiques pour valoriser la destination Val de Loire :

- **Actions communes de promotion** sur les marchés étrangers et les segments de revendeurs français (autocaristes ; CE, etc.) ;

- **Campagnes médiatiques collectives** sur les grandes métropoles françaises.



Promotion commune avec plusieurs châteaux à Madrid



Loge d'artisans du chantier de la chapelle face au public

- **Valoriser les savoir-faire** des fournisseurs tout en restant vigilant sur la légalité des conditions de production des biens et services :

- Fixation de délais raisonnables de délivrance des prestations ;
- Vérification du **respect des droits humains** dans les processus de fabrication de produits ou d'élaboration de prestations des fournisseurs ;
- Valorisation des savoir-faire dans le cadre de commandes ou de mécénat de compétence (chantiers de restauration du bâti et d'objets d'art) ou d'actions de médiation auprès des publics (conférences ; expositions ; démonstrations ; chantiers pédagogiques).

- Recherche d'une **convergence d'intérêts et de valeurs avec les mécènes** :

- Adéquation des valeurs ;
- Conventions précisant les projets soutenus, les apports financiers et leurs contreparties.



Cérémonie de réouverture de la chapelle Saint-Hubert après travaux, 15 juin 2024

INTEGRITÉ & LOYAUTÉ DES PRATIQUES

■ Respect des lois :

- Respect du droit du travail ;
- Respect du droit commercial ;
- Respect des droits de reproduction d'œuvres et de la propriété intellectuelle d'auteurs extérieurs dans le cadre de création de contenu.

■ Honnêteté intellectuelle :

- Reconnaissance du droit à l'erreur.

■ Loyauté et **transparence des pratiques** :

- **Prévention de la corruption** (incluse dans le règlement intérieur) :
 - Refus de toute influence (corruption) sur la commande de prestations ;
 - Refus de faveur mineure répétitive ;
 - Partage des cadeaux entre collègues (livres versés en bibliothèque ; produits alimentaires partagés, etc.) ;
 - Pour la transparence, la réception de cadeaux au-delà de 20€, même en nature (repas), doit être signalée en direction ; l'acceptation du cadeau doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction au-delà d'une valeur supérieure à 100 € ;
 - **Appel à concurrence** régulier sur la base d'un cahier des charges.
- Respect des conditions de délivrance des produits et services : délais raisonnables ; rémunération des salariés et respects humains de la chaîne de production du fournisseur ; respect des délais de règlement ;
- Protection de la propriété intellectuelle et des processus des prestations :
 - **Respect de la confidentialité du personnel** sur les processus de délivrance des prestations de l'entreprise : protection de la propriété intellectuelle et des droits de reproduction sonore et visuelle des sites, des contenus de visite et d'autres prestations de services.

Appel à concurrence pour le renouvellement du site internet du château royal d'Amboise



Installation d'une station météorologique



Plantation des mûriers par les jardiniers pour le conservatoire du mûrier

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Identifier et intégrer les **pratiques vertueuses** :
 - **Réduction de l'empreinte carbone** :
 - Réduction du parcours géographique des composants de produits et de services (boutique, café, bureautique et fournitures (administrations ; maintenance des installations ; espaces-verts) ;
 - Développement d'un réseau de **fournisseurs de proximité** respectueux de l'environnement ;
 - Eviction progressive du plastique dans les emballages et couverts.
 - Recherche de **sobriété énergétique** :
 - Réduction du recours aux énergies fossiles (chauffage au gaz ; engins et véhicules thermiques) ; développement de chaudières haute performance ; évolution des flottes d'engins et de véhicules vers l'énergie électrique ;
 - **Consommation raisonnée** des ressources de l'intelligence artificielle très consommatrice d'énergie ;
 - Réduction de consommation d'eau : création de nouveaux espaces de jardin plus sobres que les pelouses ; extension des surfaces végétalisées ; déploiement de compteurs d'eau pour suivi de consommation.
 - Réduction et **tri des déchets** :
 - Réduction du taux d'emballage notamment dans les boutiques et espaces de restauration ;

- Prévenir les comportements polluants de visiteurs : chasse aux mégots de cigarette (500L. d'eau polluée /mégots) et aux déjections animales (distributeurs et messages de prévention) ;
- Intégration du tri des biodéchets.

● Prévention des gestes écocides :

- Demande et examen systématique des fiches « produits » des fournisseurs ;
- Examen des produits utilisés dans le cadre des chantiers de restauration.



■ Participer au **développement d'écosystèmes** :

- Accroissement du couvert végétal favorisant la biodiversité (bosquets et nouveaux jardins) et régulant la température ambiante (confort de visite) ;
- Développement de zones de quiétudes extramuros favorisant la nidification ;
- Eviction des éléments perturbateurs : suppression des feux d'artifices et des exhibitions de fauconnerie ; réduction de l'amplitude horaire d'éclairage nocturne du monument ; prévention des destructions de nids notamment dans le cadre de chantiers de restauration ;



Création de nids d'hirondelles installés sur l'échafaudage des travaux de la chapelle

- Assistance de la LPO dans la gestion raisonnée du bâti et des espaces verts et sur le développement d'outils de valorisation du refuge ornithologique ; Gestion raisonnée des nuisibles avec éloignement plutôt qu'élimination des taupes et pigeons.

■ **Anticiper les phénomènes du changement climatique** sur la conservation du bâti, l'évolution du patrimoine végétal et les conditions de visite :

- Etudes prospectives de mesures d'impact de la pluviométrie ; des tempêtes et de la sécheresse ;
- Plans pluriannuels de travaux (ex. restitution des volets intérieurs ; confortement de remparts) et de requalification des parcs et jardins (abattage ; gestion de l'eau ; sélection de nouvelles essences adaptées).



Nouveau jardin des Sept Vertus



Château royal d'Amboise
Montée de l'Emir Abd-El-Kader
37400 AMBOISE